

RETRAITE QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

Age légal relevé, durée de cotisation allongée... ? Rien n'est fixé. Mais les conditions de départ vont changer. La réforme des retraites doit aboutir à l'automne.

Paris Match. Qui sera concerné par la réforme ?

Bruno Renardier. La première génération à être touchée sera sans doute celle née en 1953. Il faut s'attendre à ce que l'âge de 60 ans pour partir à la retraite soit repoussé et la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein, allongée. Mais il n'y aura pas de big bang. Les changements seront introduits de façon lente et progressive.

changent. Ils peuvent prendre leur retraite à partir de 60 ans, c'est acquis. Conformément à la loi Fillon, pour bénéficier du taux plein, ceux qui sont nés en 1950 doivent avoir cotisé 162 trimestres. Il en faudra 163 à ceux qui fêteront leurs 60 ans l'an prochain et 164, soit 41 ans de cotisation, à ceux qui sont nés en 1952. Que ces salariés s'arrêtent dès 60 ans ou qu'ils prolongent leur activité, on ne reviendra pas là-dessus.

L'âge où l'on a automatiquement le taux plein, 65 ans, sera-t-il reculé ?

C'est peu probable. On va plutôt essayer de réduire l'écart entre les deux seuils en jouant sur le premier curseur. **Pourra-t-on encore partir, avant 65 ans, sans décote dans les régimes complémentaires, si l'on a le taux plein dans le régime de base ?**

Cette disposition, en vigueur jusqu'à fin 2010, sera sans doute reconduite pour quelques années encore. Mais il faudra bien un jour corriger une anomalie : les caisses complémentaires versent les retraites, sans abattement, à ceux qui ont obtenu le taux plein en rachetant des trimestres manquants auprès de la Sécurité sociale seulement.

Ce système coûteux est injuste.

Que conseillez-vous à ceux qui approchent de la retraite ?

Si vous hésitez à partir en fin d'année et que vous n'avez pas une durée de cotisation suffisante pour avoir le taux plein, vous pouvez racheter des trimestres au titre de vos années d'études ou de vos années incomplètes. Mais si vous prévoyez de partir seulement en 2011 ou plus tard, attendez que les nouvelles règles soient connues. En revanche, si vous avez fait une partie de votre carrière à l'étranger, n'attendez pas.

Et pourquoi ?

Le mode de calcul du coût du rachat de trimestres pour carrière hors de France va changer d'ici au 1^{er} janvier 2011. Il pourra être jusqu'à quatre ou cinq fois plus cher. Par exemple, un salarié de 60 ans, disposant de revenus supérieurs au plafond de la tranche A (34 308 €) devra verser 4 162 € pour racheter un trimestre, au lieu d'un maximum de 1 472 € actuellement.

Que conseillez-vous ?

Prenez les choses en main, mais pas de panique. Définissez votre projet. Vérifiez vos relevés. Informez-vous. Savez-vous que vous pouvez cumuler retraite et travail ? Qu'à 60 ans, avec 150 trimestres validés et si vous travaillez à temps partiel, vous pourriez prendre une retraite progressive ? Faites des démarches et vos calculs.

*www.assistance-retraite-novelvy.fr



BRUNO RENARDIER
Novelvy*

« Prenez les choses en main, mais pas de panique ! »

CONSEIL D'EXPERT

A raison d'un trimestre par tranche d'âge, par exemple.

Pour ceux qui auront 60 ans d'ici à la fin 2012, les conditions devraient donc rester les mêmes ?

Il est peu vraisemblable que pour eux, si près de la retraite, les règles